BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des soutiens et des finances

Arrêté du 23 janvier 2019 portant changement d'appellation de la brigade territoriale de Gavray (Manche)

NOR: INTJ1902183A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R.15-22 à R.15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1er

La brigade territoriale de Gavray prend l'appellation de brigade territoriale de Gavray-sur-Sienne et sa circonscription est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Gavray-sur-Sienne exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1°) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur et entrera en vigueur au lendemain de sa publication.

Fait le 23 janvier 2019.

Pour le ministre et par délégation : Le général, sous-directeur de l'organisation et des effectifs, A. Browaëys

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Gavray	Gavray Grimesnil Hambye La Baleine Le Mesnil-Amand Le Mesnil-Garnier Le Mesnil-Villeman Lengronne Montaigu-les-Bois Saint-Denis-le-Gast Sourdeval-les-Bois Ver	
Gavray-sur-Sienne		Gavray-sur-Sienne Grimesnil Hambye La Baleine Le Mesnil-Garnier Le Mesnil-Villeman Lengronne Montaigu-les-Bois Saint-Denis-le-Gast Ver